

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept du mois de septembre Nous, Paul TRESMONTAN, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : « En votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi premier octobre deux mil dix-huit à vingt heures trente.

L'an deux mil dix-huit, le premier du mois d'octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de monsieur Paul TRESMONTAN, Maire.

Présents : MM. Jacques GUÉGNARD, Magali POUPLARD, PASCAL AULAS, Didier PETIT, Daniel ONILLON, Laure BERTRAND, Cécile DESLANDES, Edwige VERGER, Agnès GESLIN,

Excusés : Mickaël ROBIN, Hélène GODINEAU,

Mickaël ROBIN avait donné procuration à Agnès GESLIN

Secrétaire : Didier PETIT

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 03 septembre 2018,
2. Approbation du compte-rendu du 10 septembre 2018,
3. DIA parcelle section A n°989 et 990, Bas Village,
4. DIA parcelle section AE n°729, rue Rabelais,
5. Courrier Monsieur et Madame Oreillard Sylvain - Emplacement réservé,
6. SIEML - Rénovation éclairage électrique public, programme 2018,
7. SIEML - Dépannage éclairage public, 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018,
8. BCM Foudre - Renouvellement du contrat d'entretien,
9. Archiviste - Contrat du 15 octobre au 31 décembre 2018,
10. Demande de subvention Pacte de ruralité - Préau école Louis Froger,
11. Demande de subvention Pacte de ruralité - Citystade,
12. Admission en non-valeur,
13. Bibliothèque - Tarifs au 01 janvier 2019,
14. Passage du trail chemillois - information,
15. Mairie - Proposition de nouveaux horaires au 1<sup>er</sup> janvier 2019,
16. Compte-rendu des commissions,
17. Questions diverses.

### APPROBATION COMPTE-RENDU DU 03 SEPTEMBRE 2018

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal est adopté par neuf voix pour, madame Geslin s'étant abstenue car absente à la dernière réunion

### APPROBATION COMPTE-RENDU DU 10 SEPTEMBRE 2018

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal est adopté par neuf voix pour, madame Pouplard s'étant abstenue car absente à la dernière réunion.

### DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété soumise au droit de préemption urbain, Section A N° 989 et 990 « Bas village du Breuil », pour une superficie de 1383 m<sup>2</sup>. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

### DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété soumise au droit de préemption urbain, Section AE N° 729 « Rue Rabelais », pour une superficie de 376 m<sup>2</sup>. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

### COURRIER MONSIEUR ET MADAME OREILLARD

Après présentation par Monsieur Aulas, troisième adjoint au Maire, du dossier concernant l'emplacement réservé sur la parcelle section AE N°948, il a été décidé de remettre ce dossier à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal avec une présentation plus globale du projet.

### SIEML : RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2018

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

#### Article 1

La commune de Beaulieu-sur-Layon par délibération du Conseil Municipal en date du 01 octobre 2018 accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

#### ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2018 :

- Rues Bel Air, du Martinet, des Coteaux, du Fourneau, de la Liberté, du Dolmen, impasse de la Grande Cour, chemins des Usselles et de la Varenne
- montant de l'opération : 20 313,84 € HT
- taux du fond de concours : 50,00 % (20 313,84 €)
- montant du fonds de concours à verser au SIEML : 10 156,92 € HT

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

#### Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

#### Article 3

Le Maire de la commune de Beaulieu-sur-Layon, Le Comptable de la commune de Beaulieu-sur-Layon, Le Président du SIEML, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### SIEML: DÉPANNAGE ÉCLAIRAGE PUBLIC 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017 AU 31 AOUT 2018

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

#### ARTICLE 1

La collectivité de Beaulieu-sur-Layon par délibération du Conseil en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du FDC demandé	Montant FDC demandé	Date dépannage
EP022-17-85	Beaulieu-sur-Layon	347,28 €	75%	260,46 €	19 09 2017
EP022-17-90	Beaulieu-sur-Layon	391,14 €	75%	293,36 €	17 11 2017
EP022-17-91	Beaulieu-sur-Layon	288,52 €	75%	216,39 €	20 11 2017
EP022-17-86	Beaulieu-sur-Layon	288,52 €	75%	216,39 €	11 10 2017
EP022-17-87	Beaulieu-sur-Layon	410,88 €	75%	308,16 €	23 10 2017
EP022-17-92	Beaulieu-sur-Layon	288,52 €	75%	216,39 €	08 12 2017
EP022-18-94	Beaulieu-sur-Layon	369,74 €	75%	277,31 €	24 01 2018
EP022-18-95	Beaulieu-sur-Layon	133,62 €	75%	100,22 €	13 04 2018
EP022-18-98	Beaulieu-sur-Layon	292,76 €	75%	219,57 €	21 06 2018

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018
- montant de la dépense 2 810,98 euros TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML 2 108,24 euros TTC.

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

## ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## ARTICLE 3

Le Président du SIEML, Monsieur le Maire de Beaulieu-sur-Layon, Le Comptable de la Collectivité de Beaulieu-sur-Layon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

3

### BCM Foudre : RENEUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat d'entretien du parafoudre de l'église à compter du 01/01/2019 et pour une durée de quatre ans. Le montant annuel de ce contrat étant fixé à 222 euros HT. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte ce renouvellement à l'unanimité et autorise Mr le Maire à signer le contrat.

### ARCHIVISTE : CONTRAT DU 15 OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2018

Monsieur le Maire indique que le travail débuté par l'archiviste nécessite un renouvellement de son contrat.

- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié article 3 : recrutement d'un agent non titulaire ;
- Vu les dispositions de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3 – alinéa 1 : pour faire face à un besoin occasionnel (durée maximale de douze mois renouvelable pour une durée maximum consécutive de dix-huit mois) ;
- Considérant les tâches d'archivage nécessaires à accomplir :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine pour effectuer le classement des archives de la commune afin de faire face à ce besoin occasionnel ;
- Donne son accord pour le recrutement d'un agent contractuel et approuve le contrat à durée déterminée correspondant. La rémunération sera réalisée sur la base du traitement brut indiciaire du grade d'attaché de conservation du patrimoine ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires et signer ledit contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION PACTE DE RURALITÉ : PRÉAU ECOLE LOUIS FROGER**

Monsieur Guégnard, premier adjoint au Maire, expose la possibilité d'obtenir une subvention de la Région pour le chantier du préau de l'école publique. Cette subvention peut concourir au financement des travaux à hauteur de 10% minimum. Elle est conditionnée par l'envoi avant le 30 octobre d'un dossier complet.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention pour la construction du préau, auprès de la Région.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION PACTE DE RURALITÉ : CITYSTADE**

Monsieur Petit, conseiller délégué, expose la possibilité d'obtenir une subvention de la Région pour le chantier du citystade. Cette subvention peut concourir au financement des travaux à hauteur de 10% minimum. Elle est conditionnée par l'envoi avant le 30 octobre d'un dossier complet.

Monsieur Petit, indique également la possibilité d'obtenir une subvention de la CAF pour le chantier du citystade. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les demandes de subvention pour la construction d'un citystade, auprès de la Région et de la CAF.

#### **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire expose un reste dû de 429.50 euros. Il propose une admission en non-valeur afin de ne pas imputer les budgets futurs et de ne pas poursuivre la personne concernée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour l'admission en non-valeur de la somme précitée.

#### **BIBLIOTHÈQUE : TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

Monsieur Petit, conseiller délégué, indique que la mise en place d'un tarif unique avec emprunt de documents illimité, de manière ponctuelle, fonctionne bien et qu'il faut généraliser cette proposition. Il est donc proposé un tarif unique annuel de 15 euros, pour les demandeurs d'emploi et étudiants de 7 euros et pour les occasionnels un tarif mensuel de 3 euros. La première année, l'inscription est gratuite. Ces tarifs seront révisés annuellement. Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte ces tarifs à l'unanimité.

#### **PASSAGE DU TRAIL CHEMILLOIS**

Monsieur Petit expose le trajet du trail sur la commune de Beaulieu-sur-Layon. Il s'agit pour la commune de sécuriser quatre points de passage sur la voirie communale en prenant des arrêtés sur la circulation et en signalisant le passage de la course. Il sera également nécessaire de veiller au respect de la zone Natura 2000 inscrite sur une partie du trajet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour adopter les mesures nécessaires au passage du trail sur la commune de Beaulieu-sur-Layon.

#### **MAIRIE : PROPOSITION DE NOUVEAUX HORAIRES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

Monsieur le Maire rappelle les créneaux d'ouverture au public de la mairie qui ouvre actuellement six jours par semaine soit le matin soit l'après-midi. Il signale qu'au vu de la diminution des missions confiées à la municipalité en direction du public, cartes nationales d'identités et demandes de passeports plus gérées par exemple, et de la baisse de fréquentation de l'accueil, il est envisagé de fermer la mairie au public deux après-midi par semaine dans un avenir proche, peut-être dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal évoque la réorganisation du service et notamment le devenir du poste en charge l'accueil qui est actuellement à 19/35èmes et qui serait réduit du fait de ces fermetures. Plusieurs possibilités sont envisagées : un travail en commun avec Bellevigne-en-Layon pour rééquilibrer le temps de travail sur les deux communes, une mise à disposition totale ou partielle en lien avec le CDG49, une recherche de missions nouvelles à confier à l'agent.

Dans un premier temps, il faut pouvoir évaluer les besoins réels et les actions à mettre en place. Il est souligné qu'il est désormais nécessaire d'avancer concrètement sur ce dossier déjà évoqué précédemment.

Il a été décidé de remettre ce dossier à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

## RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission urbanisme, voirie : Monsieur Aulas expose la situation du dossier « Moulin Beleau ». Après les différentes démarches effectuées, il a été conclu qu'il s'agissait d'une affaire de droit privé et que de ce fait, la commune n'a pas à s'y impliquer.

Jeudi 4 octobre à 14 h aura lieu une réunion concernant le CAUE du moulin de Pont-Barré.

Au niveau de la voirie, des travaux de peinture au sol sont en cours. TPPL est en charge de la réparation du regard rue de Bel-Air, de l'îlot rue du dolmen, du carrefour de la forêt.

Le retour de Mr Desportes aux services techniques a également été évoqué.

Sont également en cours des travaux menés sur les menuiseries et les sanitaires de la salle Saint Louis.

Le chantier de la salle d'archives se poursuit comme prévu, celui de la salle de sport a repris ce jour, 1<sup>er</sup> octobre.

Monsieur Petit informe le Conseil Municipal d'une réunion concernant le citystade. Elle aura lieu à Corné le 13 octobre 2018. Cette rencontre permettra de voir une installation réalisée et de pouvoir avoir des retours sur l'utilisation d'un citystade déjà en place. Départ de Beaulieu-sur-Layon à 9h30 à la mairie pour ceux qui sont disponibles.

Il a été également question de la randonnée nocturne du 29 septembre 2018 qui a rassemblé un peu plus d'une centaine de participants.

Monsieur Petit indique qu'une imprimante couleurs laser est disponible à l'école publique et pourrait servir à la bibliothèque.

Commission sports de la communauté de communes : Concernant les piscines et l'apprentissage de la natation par les scolaires, il a été souligné que la piscine de Thouarcé répondait parfaitement à la demande en accueillant tous les CE1/CE2 du territoire communautaire. Les collégiens de 6<sup>ème</sup> n'ayant pas forcément le temps nécessaire pour se déplacer n'accèdent pas à ces séances. Néanmoins, il reste des créneaux disponibles pour d'autres groupes scolaires. La formule est de 10 séances par an, ce qui correspond à un tarif de 1000 euros pour une classe, auxquels il faut ajouter environ 1000 euros de transport.

Les autres piscines de l'espace communautaire ne sont donc désormais pas une priorité pour la communauté de communes même si les avis sur le sujet créent des divergences.

Cela a notamment contribué à la démission de Mme le Maire de Rochefort de son poste de conseiller communautaire.

Commission jeunesse et éducation de la communauté de communes : Madame Pouplard, précise qu'une réunion aura lieu le 4 octobre prochain.

Il avait été précédemment question de redécouper la communauté de commune en micro-territoires, à l'image de ceux créés pour les services techniques. Beaulieu-sur-Layon se retrouverait en secteur 3. Il a été remarqué que cela ne correspondait pas à la logique actuelle de fonctionnement, notamment en lien avec la répartition dans les collèges des jeunes. Le projet reste en discussion.

Il y aura une réunion en novembre concernant le nouveau PEDT. Celui-ci doit pouvoir s'appuyer sur l'existant et notamment le travail effectué avec Bellevigne-en-Layon et Terranjou.

Monsieur Onillon, fait un point sur le repas des aînés qui rassemble cette année plus de quatre-vingt personnes samedi 6 octobre. Ceux qui le peuvent sont bienvenus pour installer les tables vendredi 5 octobre à 18h30 et pour le rangement samedi 6 octobre au soir.

Le spectacle de Noël aura lieu le 2 décembre 2018 à 14h30.

Les ateliers « bien vieillir » reprennent et seront accueillis par la commune le mercredi matin salle Saint Louis.

Commission habitat : OPAH a été relancé pour une étude d'observation.

Monsieur Guégnard indique :

-avoir récupéré le défibrillateur fourni par la communauté de communes. Il conviendra de préciser l'endroit de son implantation à la salle des sports.

-Que la cérémonie du 11 novembre 2018, marquant le centenaire de l'armistice de la grande guerre se déroulera, très vraisemblablement le samedi 10 novembre. A cette occasion un moment de recueillement se déroulera sur les trois tombes des combattants, morts pour la France et inhumés à Beaulieu-sur-Layon. Ces trois tombes auront été préalablement réhabilitées. Le conseil municipal approuve cette proposition de date.

-Monsieur Riveau, responsable des services communs du secteur 3, a visité les locaux publics de la commune le vendredi 28 septembre. Il a émis une appréciation positive sur ceux-ci.

-Que le service assainissement de la CCLLA, en la personne de monsieur ACOU, attend urgemment l'avenant de la SAUR pour la prolongation de la Délégation de Service Public sur l'année 2019. Une relance énergique auprès de la SAUR est attendue.

-que les discussions communautaires concernant le reversement de la taxe d'aménagement et de la taxe du foncier bâti ; sur les zones d'activités économiques communautaires, se déroulent actuellement. L'objectif est de délibéré sur le sujet avant fin 2018.

-que le Projet De Territoire de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance se tiendra samedi 6 octobre 2018 à Chalonnes-sur-Loire de 9 heures à 16 heures 30, ouvert à tous les élus. Jacques Guégnard sera le seul représentant de la commune en raison du banquet communal des aînés le même jour.

## QUESTIONS DIVERSES

Jeudi 4 octobre, 16h30 ATD

Suite à la pétition de la rue Saint Vincent, une rencontre est prévue entre les élus et les signataires en mairie le 10 octobre 2018. Le courrier est transmis le mardi 2 octobre.

Il faudra organiser une réunion publique fin novembre concernant la traversée du bourg.

Le Conseil Municipal du 5 novembre pourrait être avancé à 20h afin de laisser du temps pour l'intervention de Jean-Jacques Dervieux sur le projet de l'étang.

La cérémonie des vœux du Maire est fixée au 11 janvier 2019 à 19h.

Pour l'assemblée générale des Beaulieus de France coïncident avec le centenaire de Beaulieu-sur-Layon , prévoir une rencontre avec le Président de Beaulieu Tourisme Animation et Marc Silvestre représentant Beaulieu-sur-Layon au bureau des Beaulieus de France. pour la fête du centenaire de Beaulieu-sur-Layon afin de clarifier les attendus.

Madame Bertrand propose une nouvelle fois que la commune transmette ses condoléances lors du décès de l'un de ses citoyens, notamment pour les résidents de longue date.

Séance levée à 23h30